

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 février 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	27	0	2	4

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian, TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques,

Absents : CAMBOU Stéphane, DUPUY Nathalie, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

FINANCES

Délibération n° 06-2020 : Comptes de Gestion 2019 – Budget principal – Budget annexe SPANC – Budget annexe Office de Tourisme – Budget annexe Petite Enfance - Budget Annexe ZAE Champ Rigaud- Budget annexe ZAE des Riblières de Bussy

Après s'être assuré que le Trésorier d'Eymoutiers a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est conforme ;

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les différents budgets annexes, de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

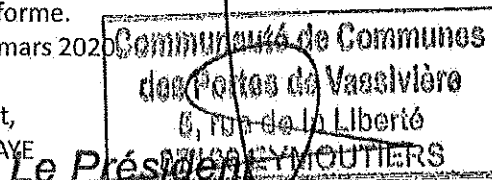
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- que le Compte de Gestion du Budget principal dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe des Rivières de Bussy dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Champ de Rigaud dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe SPANC dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Office de Tourisme dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- que le Compte de Gestion du Budget annexe Petite Enfance dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 12 mars 2020

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le : 17/03/2020
Publié le : 17/03/2020